

me, qui a pris une part active à l'élection de Guysborough, est non seulement un partisan actif, mais il est même le président de l'Association de réforme de Guysborough; et il considère évidemment que cette position n'est nullement incompatible avec son emploi dans l'administration. Est-ce là juste ou convenable ?

M. SINCLAIR : Quelle preuve l'honorable député a-t-il que M. Grant ait pris une part active à l'élection ?

M. SPROULE : J'ai donné à la Chambre les preuves que j'ai en ma possession. L'honorable député est beaucoup plus fort pour poser des questions que pour y répondre. Je ne suis pas ici pour subir un examen contradictoire.

Quelques DEPUTES : Oh ! oh !

M. SPROULE : Pas même de la part d'un avocat éminent de la droite qui semble toujours interrompre pour le simple plaisir de la chose, plutôt que pour se renseigner.

Cette déclaration est-elle exacte ? George N. Grant n'est-il pas le président de l'Association de réforme de Guysborough. Le président d'une association politique ne prend-il pas une part active aux élections ? Généralement ce sont les politiciens les plus remuants et les plus influents dans chaque circonscription qu'on nomme présidents de ces associations ; et le cumul par M. Grant de cette fonction de président de l'association de réforme et d'un emploi dans l'administration publique devrait être une preuve suffisante pour le ministre que cet employé ne remplit pas son devoir. Il ne saurait remplir convenablement les devoirs de son emploi et occuper cette charge, car il joue le rôle de partisan politique.

M. BLAIN : La députation sera surprise, j'en suis sûr, de la déclaration faite par le ministre des Chemins de fer et Canaux, et de la légèreté avec laquelle il met de côté la grave accusation portée par l'honorable député de Pictou (M. Bell). Celui-ci a fait voir au moins 10 ou 12 employés du chemin de fer retirant de forts appointements du gouvernement canadien qui ont pris part à une certaine élection.

Le ministre n'y prête aucune attention ; il déclare que l'affaire lui fut signalée par certains de ses partisans qui s'en amusaient beaucoup dans le temps. Mon honorable ami n'en a pas été suffisamment frappé pour s'enquérir si l'accusation était exacte ou non. Mais d'autre part, il renvoie des conservateurs à l'emploi du gouvernement sans l'ombre d'une enquête. C'est aussi ce qu'a fait son prédécesseur. Cette question fut discutée à la Chambre en 1897. Ce n'est pas la première fois que l'opposition accuse le gouvernement actuel d'avoir renvoyé les fonctionnaires par esprit de partisanerie politique. En 1897, sir Charles Hibbert Tupper posait la question suivante :

(a.) Les hommes suivants, ou quelqu'un d'entre eux, et lesquels (s'il en est) ont-ils été renvoyés du service de l'Intercolonial :

1. Alexander Stewart, contremaître des cantonniers à Linwood, Antigonish ; 2. John Chisholm, cantonnier à Heatherton, Antigonish ; 3. Finlay Chisholm, contremaître des cantonniers, Rivière James, Antigonish ?

(b.) S'il y a eu destitution, une enquête a-t-elle été faite avant leur renvoi et de quelle nature était l'enquête ?

(c.) Combien de temps ces hommes ont-ils été au service du gouvernement, et quels étaient leurs états service, sous le rapport de la compétence et de la conduite ?

Le MINISTRE DES CHEMINS DE FER ET CANAUX (M. Blair) : (a.) Alexander Stewart, contremaître des cantonniers à Linwood, Antigonish, a été renvoyé le 7 janvier dernier. (b.) Aucune enquête n'a été jugée nécessaire, car il a été déclaré explicitement et positivement par M. McIsaac, député, qu'Alexander Stewart avait violé le règlement adopté relativement aux employés publics. (c.) Il était au service du gouvernement depuis septembre 1880. Aucune plainte n'a été portée contre lui.

2. John Chisholm, cantonnier à Heatherton, Antigonish, a été renvoyé le 12 novembre dernier, sur la déclaration de M. McIsaac, député, portant que Chisholm avait pris une part active aux dernières élections générales, et que sa conduite avait été publique. Il n'y a pas eu d'enquête. Il était au service depuis le mois d'août 1884. Aucune plainte n'a été portée contre lui.

3. Finlay Chisholm, contremaître des cantonniers à James-River, Antigonish, a été destitué le 18 novembre dernier, sur la déclaration de M. McIsaac, député, portant qu'il avait pris une part active aux dernières élections générales, et que sa conduite avait été publique. Il n'y a pas eu d'enquête. Il était au service du gouvernement depuis le mois de juin 1879.

Le ministre des Chemins de fer d'alors se considérait très justifiable de priver un fonctionnaire de son emploi dès qu'un de ses partisans l'accusait d'avoir pris une part active à la lutte contre son parti. Pour renvoyer les conservateurs dans ces circonstances il n'y avait nul besoin, à ses yeux, de faire une enquête. Et maintenant, quand un honorable député de la gauche signale à l'attention du gouvernement le cas d'un employé qui s'est mêlé d'élection, le ministre en rit. L'honorable député de Pictou (M. Bell) ne s'est pas contenté de faire cette déclaration à la Chambre ; il a offert, en outre, de produire une déclaration assermentée établissant qu'un certain employé du gouvernement nommé LeBlanc, occupant une situation très importante sur le chemin de fer Intercolonial, celle d'agent voyageur, et retirant de forts appointements, n'avait pas seulement pris une part active à la lutte électorale, mais avait convoqué des assemblées politiques et parlé à ces assemblées, en un mot jouait le rôle de partisan actif tout en remplissant cette fonction importante. Mon honorable ami (M. Bell), a déclaré qu'il était en mesure de fournir la preuve de ce qu'il avançait ; et pourtant le ministre en rit ; il semble croire qu'une enquête est parfaitement inutile.